

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achatsic-
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 15 juin 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMC237231039

Conclure une entente-cadre pour des services professionnels en ingénierie et en aménagement à la firme WSP Canada Inc. pour des études d'avant-projet, de conception, de surveillance de travaux et d'assistance technique pour le projet Sainte-Catherine Ouest pour une durée de cent huit (108) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois. Dépense totale de 57 836 452,98 \$, taxes incluses (contrat : 48 614 966,55 \$ + variation de quantités : 1 006 031,25 \$ + déboursés : 1 006 031,25 \$ + indexation : 7 209 423,93 \$) - Appel d'offres public 23-19107 - (2 soumissionnaires conformes)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMC237231039

Conclure une entente-cadre pour des services professionnels en ingénierie et en aménagement à la firme WSP Canada Inc. pour des études d'avant-projet, de conception, de surveillance de travaux et d'assistance technique pour le projet Sainte-Catherine Ouest pour une durée de cent huit (108) mois, avec une option de prolongation de douze (12) mois. Dépense totale de 57 836 452,98 \$, taxes incluses (contrat : 48 614 966,55 \$ + variation de quantités : 1 006 031,25 \$ + déboursés : 1 006 031,25 \$ + indexation : 7 209 423,93 \$) - Appel d'offres public 23-19107 - (2 soumissionnaires conformes)

À sa séance du 24 mai 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'une valeur de plus de 20 M\$.*

Le 31 mai 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

En début de séance, les responsables de la Division des grands projets du Service des infrastructures du réseau routier ont rappelé que la Ville a entrepris, en 2018, des travaux majeurs de réfection des infrastructures souterraines de la rue Sainte-Catherine, lesquelles avaient dépassé leur durée de vie utile. La Ville a voulu profiter de cette occasion pour revoir l'aménagement de cette grande artère commerciale pour renforcer son caractère distinctif et historique ainsi que pour faire face aux défis des prochaines décennies. Dans le cadre de ce vaste projet, la Ville a recours à des services de professionnels externes pour répondre à différents besoins. La présente entente-cadre permettra de réaliser un ou des mandats en matière d'études d'avant-projet, de conception, de surveillance de travaux et d'assistance technique, et ce, exclusivement pour la phase 2 du projet Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Peel et Atwater.

L'une des particularités du contrat est certainement sa durée, qui s'élève à 108 mois, avec une possibilité de prolongation de 12 mois. À cet égard, les personnes invitées ont expliqué que la Ville a eu recours, depuis le début du projet en 2014, à plusieurs firmes pour ce genre de services professionnels. La venue d'une nouvelle équipe implique invariablement que celle-ci doit prendre connaissance d'une multitude d'informations, dont les nombreux intrants, et du travail accompli par les autres firmes. La courbe d'apprentissage et le processus d'appropriation sont donc sans cesse à refaire. D'ici 2025, le Service estime que huit ententes-cadres différentes auront été nécessaires et qu'environ 22 M\$ auront été dépensés pour la réalisation d'études de faisabilité, de plans et devis ainsi que de surveillance de travaux. D'après les responsables, près de 15 % à 20 % de cette somme auraient pu être épargnées si le mandat avait été donné à une seule firme. Au-delà de l'aspect financier, la multiplication des firmes donne aussi lieu à un manque de continuité et de cohérence dans la conception de l'ensemble du projet.

De l'avis des personnes-ressources, la présente entente-cadre procure divers avantages dont celles de simplifier la gestion contractuelle, d'éliminer les pertes de temps et d'honoraires, d'avoir une conception intégrée et unifiée des infrastructures souterraines ainsi que des aménagements de surface et de conserver l'expertise acquise au sein des équipes.

Les responsables ont ensuite passé en revue les étapes de l'appel d'offres, publié du 18 janvier au 7 mars 2023. Parmi les 14 preneurs du cahier des charges, deux ont déposé une soumission, cinq firmes étaient des sous-traitants, deux des municipalités, une a indiqué ne pas avoir les ressources nécessaires pour dédier une équipe exclusive au projet sur une si longue période et quatre autres n'ont pas répondu. À la suite de l'analyse par le comité de sélection, il s'est avéré que la firme WSP Canada inc. est celle qui a obtenu le plus haut pointage final avec un prix qui présente un écart de 8,43 % avec l'estimation. D'autre part, il est important de souligner que les documents contractuels prévoient une indexation annuelle des taux horaires selon l'indice des prix à consommation, dès 2024, à l'anniversaire du contrat. Cette mesure permettrait un meilleur partage des risques entre la Ville et l'adjudicataire.

Pour conclure, le Service a recommandé d'octroyer le contrat à WSP Canada inc., puisque toutes les étapes de l'appel d'offres ont été suivies en conformité, l'écart est acceptable et la durée de l'entente a été validée, entre autres, par le Contrôleur général.

Durant la période de questions qui a suivi la présentation, la Commission a demandé des précisions sur la durée du contrat. La Ville a-t-elle déjà octroyé un contrat de services professionnels aussi long? Est-ce valide aux yeux de la loi? Cette méthode est-elle susceptible de réduire les entraves ou d'accélérer le chantier? Selon les responsables, ce serait la première fois que la Ville octroie un contrat à si long terme, c'est pourquoi le Service a fait les vérifications nécessaires auprès du Service de l'approvisionnement. Cette approche n'a pas été mise en place pour réduire spécifiquement la durée prévue du chantier, mais plutôt pour accroître l'efficacité et l'efficacité dans la conception. Toutefois, on peut penser qu'en diminuant le nombre de firmes, on limite les chances d'avoir des recommandations contradictoires et le recours à la médiation.

Le fait d'avoir une firme qui révisait le travail de la précédente cela n'offrait-il pas l'avantage de repérer les erreurs avant la fin du projet? interrogent les commissaires.

Les personnes invitées se sont voulues rassurantes quant à la supervision du projet. L'équipe de la Division des grands projets est la même à travailler sur le projet Sainte-Catherine depuis le début. Le gestionnaire est en mesure de valider les concepts et de s'assurer de la continuité afin qu'il y ait une cohérence. De plus, les leçons apprises sont mises en application dans les lots subséquents.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Division des grands projets du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'une valeur de plus de 20 M\$;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMC237231039 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.